

Le délai dont nous avons discuté au téléphone ne me permet pas de développer ma réponse comme je l'aurais souhaité. C'est un plaidoyer ambitieux qui nécessite une réponse fouillée et construite. Certaines mesures, en les parcourant, m'apparaissent intéressantes, et je serai ravi de vous apporter complétement mon propos dans l'entre-deux-tours, si les électeurs me redonnent leur confiance.

Le nombre d'associations a énormément augmenté ces dernières années. C'est l'une de nos richesses locales. Le vivre-ensemble, fondement de nos institutions républicaines, revêt tout son sens auprès d'une personne ayant eu l'occasion, l'opportunité ou voire la chance de participer à la vie associative. Nous savons leur importance dans les périodes difficiles, à l'image de celle que nous traversons.

Durant le quinquennat qui vient de s'écouler, des mesures emblématiques ont été prises en faveur du secteur associatif. Je vais vous citer les deux dernières, la loi visant à améliorer la trésorerie des associations promulguée le 2 juillet 2021 afin de renforcer leurs capacités financières, et la loi en faveur de l'engagement associatif, adoptée le 1^{er} juillet 2021, qui vise à faciliter les conditions d'exercice du dirigeant bénévole. Elle valorise également le bénévolat et les associations, en inscrivant la sensibilisation à la vie associative dans le cadre de l'enseignement moral et civique des élèves de collège et lycée, au même titre que le service civique.

Il y a, évidemment, des améliorations à apporter ; il faut continuer d'œuvrer dans le sens d'une reconnaissance des acteurs associatifs à part entière, au même titre que les entreprises et les collectivités locales. Les associations d'un même territoire doivent pouvoir se rassembler, se coordonner, débattre, coopérer ... pourquoi pas, en effet, une conférence permanente territoriale, avec des instances au niveau des Régions et des intercommunalités. Cela nécessitera de continuer à se questionner quant à l'évolution de la gouvernance des territoires.

Votre plaidoyer aborde également la loi de respect des principes de la République, visant à lutter contre les séparatismes, et particulièrement le contrat d'engagement associatif que nous avons voté, et contre lequel il se prononce. Encore plus parce que j'ai porté cette loi en tant que responsable de texte pour la majorité, je tiens à défendre cette mesure. Les associations, vous le savez, sont des acteurs fondamentaux de notre pacte républicain : elles doivent unir la Nation. Or, il y a un constat malheureux, mais lucide, à faire sur certains territoires : à l'incapacité de la puissance publique à tenir son rang s'est mêlée une cécité vis-à-vis du communautarisme de certaines associations à qui nous avons, de fait délégué, la gestion sociale des quartiers. Prenons l'exemple du temps périscolaire, qui a longtemps été le domaine des associations d'éducation populaire. Ces dernières années, alors qu'elles avaient perdu de leur force, des collectifs émergeaient et le récupéraient sur un mode communautariste. Il fallait lutter contre cela, et c'était un préalable aux actions de développement que nous continuerons de mener.

La jurisprudence n'a vu, dans le principe de cette charte, aucune atteinte à la liberté d'association. Au contraire : « les collectivités publiques ne peuvent légalement subventionner que des actes présentant un intérêt public ». Or, cette condition n'est pas remplie si l'action de l'association est incompatible avec des principes fondamentaux de l'ordre juridique et des valeurs essentielles de la société.

Par ailleurs, je souligne que depuis quelques années, de nombreuses chartes locales imposent aux associations subventionnées qu'elles s'engagent à respecter et à promouvoir les « valeurs de la République » et en particulier la laïcité.

L'ambition de cette loi n'était pas d'être liberticide, mais de réaffirmer les principes républicains. Ambition partagée par les quartiers de conquêtes républicaines (QRR) mis en place en 2018 : il s'agissait de remettre la République au cœur de ces quartiers.

Je rappelle que la reconquête républicaine, ce n'est pas que la sécurité, mais aussi l'éducation, le social, l'aménagement urbain, la solidarité, la lutte contre toutes les formes de communautarisme.

Car oui, la République a une dimension sociale et culturelle. Je pense que les associations d'éducation populaire doivent récupérer leur aura et cela peut en effet passer, et vous y faites allusion, par l'élaboration de projets éducatifs territoriaux. C'est une piste qu'il faut creuser.

